



Politique anti-discrimination



Version 1, 24 mars 2025

Introduction

Le Groupe ABL promeut l'égalité des chances sur le lieu de travail, en reconnaissant et en valorisant la contribution des individus. Nous nous engageons à adopter un traitement juste et respectueux et à promouvoir l'égalité des chances dans nos décisions en matière d'emploi. Nos collègues et nos candidats ont droit au respect et ne feront l'objet d'évaluations qu'en fonction de leurs qualifications, de leurs compétences éprouvées et de leurs réalisations. Nous nous engageons à traiter tous les employés de manière équitable et respectueuse, et à promouvoir l'égalité des chances et la diversité des expériences, des talents et des parcours sur le lieu de travail et dans l'entreprise.

Le Groupe ABL s'engage résolument à créer un environnement de travail où chaque personne, sans distinction, peut évoluer de manière équitable et respectueuse. La lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur l'origine, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'appartenance politique ou toute autre caractéristique, est une priorité pour notre groupe.



Engagement contre la discrimination

Le Groupe ABL interdit strictement toute forme de discrimination dans le cadre de ses activités, qu'il s'agisse de :

- ◆ **Discrimination directe** : traitement différencié d'une personne ou d'un groupe de personnes basé sur un critère illégitime (origine, sexe, âge, handicap, orientation sexuelle, religion, etc.).
- ◆ **Discrimination indirecte** : mise en place de conditions ou de règles qui, sans raison objective, désavantagent un groupe particulier.
- ◆ **Harcèlement et violence** : le harcèlement (moral, sexuel, racial, etc.) et tout comportement violent ou intimidant sont interdits.
- ◆ **Inégalités salariales** : toute pratique consistant à attribuer des rémunérations inéquitables pour un travail égal ou équivalent, fondée sur un critère discriminatoire, est formellement proscrite.

Principes et valeurs fondamentales

- ◆ **Égalité des chances** : nous valorisons la diversité et garantissons à tous les employés des chances égales d'accès aux opportunités de carrière, à la formation et à la promotion, sans préjugé, et ni discrimination.
- ◆ **Respect de la dignité humaine** : chaque individu mérite d'être traité avec respect, dignité et considération, sans subir d'injustices ou de traitements dévalorisants.
- ◆ **Inclusivité** : nous cherchons à créer un environnement inclusif où toutes les personnes peuvent participer pleinement à la vie professionnelle et s'épanouir dans leurs fonctions.
- ◆ **Tolérance zéro** : aucune forme de discrimination ne sera tolérée au sein du Groupe ABL. Toute violation de cette politique sera examinée et des mesures appropriées seront prises.





Politique anti-discrimination



Version 1, 24 mars 2025

Responsabilité de la Direction et des Managers

Les dirigeants et Managers du Groupe ABL jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de cette politique. Ils sont responsables de la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion au sein de leurs équipes et de la prévention de toute forme de discrimination. Ils doivent donner l'exemple, gérer les conflits de manière impartiale et veiller à ce que les décisions professionnelles soient justes et équitables.

Sanctions et mesures disciplinaires

Toute forme de discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte, fera l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou la rupture des relations commerciales avec des tiers, en fonction de la gravité de la situation. Des actions correctives seront mises en place pour restaurer un environnement de travail respectueux et équitable.

Accessibilité et soutien aux personnes en situation de handicap

Le Groupe ABL s'engage à offrir un environnement de travail accessible aux personnes en situation de handicap, en garantissant l'adaptation des postes de travail et en soutenant les demandes d'aménagements raisonnables pour que ces personnes puissent exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles.

Révision et évaluation de la politique

Cette politique anti-discrimination sera révisée régulièrement pour s'assurer qu'elle reste conforme aux évolutions législatives et sociales, et pour garantir qu'elle continue d'être effective. La direction s'engage à examiner les retours des employés et à ajuster les pratiques en conséquence.



Conclusion

Le Groupe ABL est déterminé à maintenir un environnement de travail respectueux, inclusif et exempt de discrimination. Nous croyons fermement que la diversité et l'inclusion sont des facteurs clés de notre succès et de l'innovation dans notre domaine. En agissant ensemble, nous pouvons garantir que chaque individu au sein de notre organisation se sente valorisé et traité avec équité.

Approuvée par : Dr Chalom Sayada / Directeur Général

Signature :

LES OBLIGATIONS DE CHACUN

Traiter les autres comme vous souhaitez que l'on vous traite.

Si vous gérez d'autres personnes ou si vous participez aux procédures de recrutement et d'embauche, revoyez vos propres décisions pour vous assurer que seul le mérite et les intérêts de la société motivent objectivement vos actions.

S'attendre à ce que les autres personnes avec lesquelles vous travaillez, y compris à l'extérieur de l'entreprise, agissent d'une manière qui soit conforme à notre engagement en matière d'équité et d'égalité des chances.

Parlez si vous êtes témoin d'agissements de personnes qui ne respectent pas cette politique.

sustainability@ablsa.com

